



*Le conseil école-collège*



Vade-mecum



**Document réalisé par le groupe de réflexion « Cycle 3 »**

composé de Mesdames Michèle GOURDAL, CPD LVE, Fabienne MANTECA, principale du collège de Creully, Pascale HOURQUET-DELAPORTE, CPD EPS, Isabelle BUFFARD, CPC Caen Sud, Aude-Sophie HOULETTE, PEMF école de la Haie Vigné et Messieurs Fabrice PERROT, IEN Caen Sud, Bruno OUTIN, CPC Caen 2 et Florian MAUVIEL, CPD Numérique.

piloté par M. Fabrice PERROT.



## **Table des matières**

<i>Préambule</i>	<i>p.05</i>
<i>Les textes en vigueur</i>	<i>p.06</i>
<i>La composition du conseil école-collège</i>	<i>p.08</i>
<i>Le fonctionnement et les missions du conseil école-collège</i>	<i>p.09</i>
<i>Cohérence des programmes et continuité pédagogique</i>	<i>p.10</i>
<i>Pertinence et cohérence du programme d'actions</i>	<i>p.14</i>
<i>Des outils numériques pour favoriser la communication entre enseignants</i>	<i>p.15</i>
<i>Ce que les enseignants peuvent attendre du conseil école-collège</i>	<i>p.16</i>
<i>Ressources</i>	<i>p.17</i>





# Préambule

*La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 Juillet 2013 et le décret d'application n°2013-683 préconisent la mise en place d'un conseil école-collège.*

*Dans le cadre des programmes de 2015, le nouveau cycle 3 s'inscrit dans une véritable dynamique de continuité inter-degré, dans l'intérêt de tous les élèves.*

*Ce conseil prend tout son sens et devient une instance de concertation qui favorise l'équité scolaire et le parcours personnel de chaque élève.*

*Il repose sur une collaboration des différents acteurs du cycle, dans le cadre d'une réflexion pédagogique partagée, et sur l'élaboration d'un programme d'actions négocié qui doit s'inscrire dans un cadre pluridisciplinaire, l'ensemble étant piloté par les inspecteurs du premier et du second degré et le chef d'établissement.*

*Dans notre département, un groupe de réflexion constitué d'un IEN, d'une cheffe d'établissement, de conseillers pédagogiques et de professeurs des écoles maîtres formateurs a été constitué pour rédiger ce vadémécum afin d'offrir des pistes et des ressources nécessaires à la mise en œuvre du CEC.*

*Il rappelle le rôle des acteurs, insiste sur l'impulsion d'une nouvelle dynamique professionnelle et d'une formation commune. Il encourage les différents acteurs à des échanges et des mutualisations, et insiste sur le fait que tout repose sur une bonne communication entre les enseignants de l'école et du collège. Les outils numériques peuvent, d'ailleurs, y contribuer.*

*Ce vadémécum a pour but de guider les équipes, tant dans le cadre de la contractualisation que de l'accompagnement pédagogique des circonscriptions du premier degré, dans des démarches concertées. Il doit contribuer à tisser du lien entre les projets d'école et les projets d'établissement.*

*Il s'inscrit dans une démarche collective nécessaire à la réussite de nos élèves.*

*Mathias BOUVIER, IA-DASEN du Calvados*



## Les textes en vigueur

- *Circulaire n° 2013-060 du 10-4-2013 (circulaire de rentrée 2013)*
- *Décret n°2013-682 du 24-7-2013 (J.O. Du 28-7-2013) relatif aux cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège*
- *Décret n° 2013-683 du 24-7-2013 (J.O. Du 28-7-2013) définissant la composition et les modalités de fonctionnement du conseil école-collège*
- *Les programmes pour le cycle 3 - rentrée 2015*

La « **continuité pédagogique et éducative** » vise des objectifs plus ambitieux que la simple *liaison Ecole-Collège* que l'on connaissait auparavant.

Le texte induit une nécessaire évolution : le nouveau cycle 3 (CM1-CM2-6<sup>ème</sup>) en constitue la première étape.

Dans la loi d'orientation, le parcours de l'élève s'analyse en rassemblant tous les acteurs avec pour objectif la réorganisation de la scolarité obligatoire.

Cette mutation mobilise des enjeux à la fois professionnels et culturels. La continuité s'articule autour de trois axes :

- 1- **Continuité des pratiques enseignantes** : harmonisation des pratiques de la philosophie éducative (sur l'évaluation, par exemple) ;
- 2- **Continuité des apprentissages** : modalités partagées de mise au travail des élèves (outils, démarches, progressions) ;
- 3- **Continuité éducative** : mêmes points de repères éducatifs donnés par les adultes aux élèves du cycle 3 (outils de gestion de la discipline, par exemple, pour une école plus inclusive, plus bienveillante).

Le terme de « **programme** », retenu dans le décret, se distingue du *projet*. De même, il n'est pas fait mention d'*objectifs*, mais bien d'**actions**. Le « programme d'actions » est ainsi explicitement tourné vers l'opérationnalisation.

Le « **Bilan** » vise à valider l'effectivité des actions prévues en faisant clairement apparaître ce qui a été réalisé. Il ne s'appuie pas sur des indicateurs prédéfinis, puisqu'il ne se donne pas d'autre objectif à atteindre que de rendre effectives les actions programmées. Il peut donner lieu à une analyse qualitative, au moyen d'un retour réflexif conduit par les acteurs eux-mêmes (efficacité).

### **Les programmes de l'école mis en œuvre en 2015 renforcent la notion de continuité :**

*« Le cycle 3 relie désormais les deux dernières années de l'école primaire et la première année du collège, dans un souci renforcé de continuité pédagogique et de cohérence des apprentissages au service de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce cycle a une double responsabilité : consolider les apprentissages fondamentaux qui ont été engagés au cycle 2 et qui conditionnent les apprentissages ultérieurs ; permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège en assurant une continuité et une progressivité entre les trois années du cycle... La classe de 6<sup>ème</sup> occupe une place particulière dans le cycle : elle permet aux élèves de s'adapter au rythme, à l'organisation pédagogique et au cadre de vie du collège tout en se situant dans la continuité des apprentissages engagés au CM1 et au CM2...*

*...Pris en charge à l'école par un même professeur polyvalent qui peut ainsi travailler à des acquisitions communes à plusieurs enseignements et établir des liens entre les différents domaines du socle commun, l'enseignement de ces savoirs constitués est assuré en 6<sup>ème</sup> par plusieurs professeurs spécialistes de leur discipline qui contribuent collectivement, grâce à des thématiques communes et aux liens établis entre les disciplines, à l'acquisition des compétences définies par le socle... »*



## La composition du CEC

*Art. D.401-1. - Le conseil école-collège, institué par l'article L.401-4, associe un collège public et les écoles publiques de son secteur de recrutement afin de contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège.*

*Art. D.401-2. - I. - Le conseil école-collège comprend :*

- *Le principal du collège ou son adjoint ;*
- *L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré ou le représentant qu'il désigne ;*
- *Des personnels désignés par le principal du collège sur proposition du conseil pédagogique du collège prévu à l'article L.421-5 ;*
- *Des membres du conseil des maîtres prévu à l'article D.411-7 de chacune des écoles du secteur de recrutement du collège, désignés par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré dont relève l'école, sur proposition de chacun des conseils des maîtres concernés.*

Le conseil école-collège est présidé conjointement par le principal du collège ou son adjoint et par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré ou le représentant qu'il désigne.

Le principal du collège et l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré fixent conjointement le nombre des membres du conseil école-collège en s'assurant d'une représentation égale des personnels des écoles et du collège.

Lorsque plusieurs circonscriptions du premier degré relèvent d'un même secteur de recrutement de collège, le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie désigne l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré qui siège au conseil école-collège.

Le conseil école-collège peut inviter à participer ponctuellement à ses travaux toute personne dont les compétences peuvent lui être utiles.

Il est important de fidéliser les membres du conseil école-collège autour d'un projet commun pour donner plus de cohérence au programme d'actions et à sa mise en œuvre.

Chaque professeur des écoles participant devra jouer le rôle de porte-parole de retour dans son école. Il partagera les informations et les projets engagés, l'objectif étant de donner plus de cohérence au parcours de chaque élève dans le cadre de la continuité école-collège.

Dans ce sens, la formation initiale et la formation continue sont des leviers d'actions qui doivent s'inscrire dans une dynamique pédagogique commune. Les actions de formation inter-degrés doivent contribuer à mieux fédérer les enseignants autour de projets communs et favoriser les innovations pédagogiques.





## Le fonctionnement et les missions du CEC

Le conseil école-collège a pour objectif de **renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré**. Les quatre cycles d'enseignement sont concernés.

Il se réunit au moins deux fois par an et établit **son programme d'actions** pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations.

Ce programme d'actions est soumis à l'accord du conseil d'administration du collège et du conseil d'école de chaque école concernée. Le bilan des réalisations est présenté aux mêmes instances. Le programme d'actions et le bilan sont transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale.

**Des commissions** dont la composition, les objectifs et les modalités de travail sont arrêtés par le conseil école-collège sont chargées de la mise en œuvre d'une ou plusieurs des actions du programme.

Pour assurer une véritable continuité des enseignements nécessaire à la réussite des élèves dans leur parcours scolaire, il est indispensable de fédérer les enseignants de l'école et du collège autour d'un même projet et de les encourager à mutualiser leurs pratiques et leurs outils.

Cette démarche contribuera à fixer un certain nombre de repères qui permettront à l'élève de réussir son parcours scolaire.

La cohérence entre le **projet d'établissement** et le **projet des écoles** du secteur est indispensable pour mieux prendre en compte les constats et les actions mises en place.

Le CEC a pour mission de garantir :

- Une meilleure intégration de chaque élève à l'entrée au collège.
- L'élaboration d'un programme d'actions cohérent.
- L'optimisation du parcours des élèves par un suivi régulier tout au long du cycle.
- L'harmonisation des pratiques des enseignants et des outils des élèves.
- Une évaluation mieux maîtrisée tout au long du cycle.



# Cohérence des programmes et continuité pédagogique

## 1. Programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3)

*Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015*

Le cycle 3 relie désormais les deux dernières années de l'école primaire et la première année du collège, dans un souci renforcé de continuité pédagogique et de cohérence des apprentissages au service de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Ce cycle a une double responsabilité :

- **Consolider les apprentissages fondamentaux** qui ont été engagés au cycle 2 et qui conditionnent les apprentissages ultérieurs ;
- **Permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège** en assurant une continuité et une progressivité entre les trois années du cycle.

Le programme fixe les attendus de fin de cycle et précise les compétences et connaissances travaillées. À partir des repères de progressivité indiqués, les différentes étapes des apprentissages doivent être adaptées par les équipes pédagogiques à l'âge et au rythme d'acquisition des élèves afin de favoriser leur réussite. Pour certains enseignements, le programme fournit également des repères de programmation afin de faciliter la répartition des thèmes d'enseignement entre les trois années du cycle, cette répartition pouvant être aménagée en fonction du projet pédagogique du cycle ou de conditions spécifiques (classes à plusieurs niveaux, notamment).

**La classe de 6<sup>ème</sup>** occupe une place particulière dans le cycle : elle permet aux élèves de s'adapter au rythme, à l'organisation pédagogique et au cadre de vie du collège tout en se situant dans la continuité des apprentissages engagés au CM1 et au CM2.

Ce programme de cycle 3 permet ainsi une entrée progressive et naturelle dans les savoirs constitués des disciplines mais aussi dans leurs langages, leurs démarches et leurs méthodes spécifiques. **Pris en charge à l'école par un même professeur polyvalent qui peut ainsi travailler à des acquisitions communes à plusieurs enseignements et établir des liens entre les différents domaines du socle commun, l'enseignement de ces savoirs constitués est assuré en 6<sup>ème</sup> par plusieurs professeurs spécialistes de leur discipline qui contribuent collectivement, grâce à des thématiques communes et aux liens établis entre les disciplines, à l'acquisition des compétences définies par le socle.**

### **Objectifs d'apprentissage :**

**Cycle de consolidation**, le cycle 3 a tout d'abord pour objectif de **stabiliser et d'affermir pour tous les élèves les apprentissages fondamentaux engagés dans le cycle 2, à commencer par ceux des langages.**

De manière générale, la maîtrise de la langue reste un objectif central du cycle 3 qui doit assurer à tous les élèves une autonomie suffisante en lecture et écriture pour aborder le cycle 4 avec les acquis nécessaires à la poursuite de la scolarité.

Les élèves commencent l'apprentissage d'une langue vivante étrangère ou régionale dès la première année du cycle 2. Au cycle 3, cet apprentissage se poursuit de manière à atteindre un niveau de compétence homogène dans toutes les activités langagières et à développer une maîtrise plus grande de certaines d'entre elles. L'intégration des spécificités culturelles aux apprentissages linguistiques contribue à développer la prise de recul et le vivre-ensemble.

En ce qui concerne les langages scientifiques, le cycle 3 poursuit la construction des nombres entiers et de leur système de désignation, notamment pour les grands nombres. Il introduit la connaissance des fractions et des nombres décimaux. L'acquisition des quatre opérations sur les nombres, sans négliger la mémorisation de faits numériques et l'automatisation de modules de calcul, se continue dans ce cycle. Les notions mathématiques étudiées prendront tout leur sens dans la résolution de problèmes qui justifie leur acquisition.

Le cycle 3 installe également tous les éléments qui permettent de décrire, observer, caractériser les objets qui nous entourent : formes géométriques, attributs caractéristiques, grandeurs attachées et nombres qui permettent de mesurer ces grandeurs.

D'une façon plus spécifique, l'élève va acquérir les bases de langages scientifiques qui lui permettent de formuler et de résoudre des problèmes, de traiter des données. Il est formé à utiliser des représentations variées d'objets, d'expériences, de phénomènes naturels (schémas, dessins d'observation, maquettes...) et à organiser des données de nature variée à l'aide de tableaux, graphiques ou diagrammes qu'il est capable de produire et d'exploiter.

Dans le domaine des arts, en arts plastiques ainsi qu'en éducation musicale, le cycle 3 marque le passage d'activités servant principalement des objectifs d'expression, à l'investigation progressive par l'élève, à travers une pratique réelle, des moyens, des techniques et des démarches de la création artistique. Les élèves apprennent à maîtriser les codes des langages artistiques étudiés et développent ainsi une capacité accrue d'attention et de sensibilité aux productions. Ils rencontrent les acteurs de la création, en découvrent les lieux et participent ainsi pleinement à l'élaboration du parcours d'éducation artistique et culturelle. L'acquisition d'une culture artistique diversifiée et structurée est renforcée au cycle 3 par l'introduction d'un enseignement d'histoire des arts, transversal aux différents enseignements.

L'éducation physique et sportive occupe une place originale où le corps, la motricité, l'action et l'engagement de soi sont au cœur des apprentissages et assure une contribution essentielle à l'éducation à la santé. Par la confrontation à des problèmes moteurs variés et la rencontre avec les autres, dans différents jeux et activités physiques et sportives, les élèves

poursuivent au cycle 3 l'exploration de leurs possibilités motrices et renforcent leurs premières compétences.

Pour tous ces langages, **les élèves deviennent de plus en plus conscients des moyens qu'ils utilisent** pour s'exprimer et communiquer et sont capables de réfléchir sur le choix et l'utilisation de ceux-ci. La langue française et la langue étrangère ou régionale étudiée deviennent un objet d'observation, de comparaison et de réflexion. Les élèves acquièrent la capacité de raisonner sur la langue, de commencer à en percevoir le système et d'appliquer ces raisonnements pour l'orthographe. Ils deviennent également conscients des moyens à mettre en œuvre pour apprendre et résoudre des problèmes. Les stratégies utilisées pour comprendre leur sont enseignées explicitement et ils développent des capacités métacognitives qui leur permettent de choisir les méthodes de travail les plus appropriées. (...)

En gagnant en aisance et en assurance dans leur utilisation des langages et en devenant capables de réfléchir aux méthodes pour apprendre et réaliser les tâches qui leur sont demandées, les élèves acquièrent une autonomie qui leur permet de devenir acteurs de leurs apprentissages et de mieux organiser leur travail personnel.

Le cycle 2 a permis un premier **ordonnement des connaissances sur le monde** qui se poursuit au cycle 3 avec l'entrée dans les différents champs disciplinaires. Ainsi, l'histoire et la géographie poursuivent la construction par les élèves de leur rapport au temps et à l'espace, les rendent conscients de leur inscription dans le temps long de l'humanité comme dans les différents espaces qu'ils habitent. Les élèves découvrent comment la démarche historique permet d'apporter des réponses aux interrogations et apprennent à distinguer histoire et fiction. La géographie leur permet de passer progressivement d'une représentation personnelle et affective des espaces à une connaissance plus objective du monde en élargissant leur horizon et en questionnant les relations des individus et des sociétés avec les lieux à différentes échelles.

L'enseignement des sciences et de la technologie au cycle 3 a pour objectif de faire acquérir aux élèves une première culture scientifique et technique indispensable à la description et la compréhension du monde et des grands défis de l'humanité. Les élèves apprennent à adopter une approche rationnelle du monde en proposant des explications et des solutions à des problèmes d'ordre scientifique et technique. Les situations où ils mobilisent savoir et savoir-faire pour mener une tâche complexe sont introduites progressivement puis privilégiées, tout comme la démarche de projet qui favorisera l'interaction entre les différents enseignements. (...)

De manière plus générale au cycle 3, les élèves accèdent à une réflexion plus abstraite qui favorise le raisonnement et sa mise en œuvre dans des tâches complexes. Ils sont incités à agir de manière responsable et à coopérer à travers la réalisation de projets, à créer et à produire un nombre significatifs d'écrits, à mener à bien des réalisations de tous ordres.

L'éducation aux médias et à l'information mise en place depuis le cycle 2 permet de familiariser les élèves avec une démarche de questionnement dans les différents champs du savoir. Ils sont conduits à développer le sens de l'observation, la curiosité, l'esprit critique et, de manière plus générale, l'autonomie de la pensée.

Des **repères annuels de progression** ont été élaborés par le ministère en français, mathématiques et enseignement moral et civique du CP à la classe de 3<sup>ème</sup>. Ils offrent une référence commune et doivent permettre d'aborder de façon équilibrée les connaissances et compétences tout au long des trois années de chaque cycle. Les repères sont complétés en français et en mathématiques par des **attendus de fin d'année** explicites et illustrés par des exemples concrets de réussite. La cohérence des cycles est conservée, tout en précisant ce qui doit être acquis annuellement.

## 2. Rôle du CEC dans la mise en œuvre des programmes :

*Renforcer la continuité entre l'école et le collège (source MEN)*

**Le conseil école-collège a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degrés.**

Le collège peut proposer aux élèves repérés à l'école comme les plus fragiles un **suivi particulier**, comme des stages de réussite pendant les vacances scolaires avant l'entrée au collège.

**Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) dit "passerelle" est défini.** Il s'appuie sur le livret personnel de compétences et sur les résultats des élèves aux évaluations de CM2 pour déterminer les objectifs d'apprentissage prioritaires et les modalités de poursuite des aides au collège. Il est une alternative au redoublement.

**Des heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé** s'adressent à **tous les élèves de 6<sup>ème</sup>**, pour répondre à leurs différents besoins. Cet accompagnement peut être assuré par tout professeur dans sa discipline, pour répondre aux besoins des élèves.

**Le livret scolaire unique**, du CP à la classe de 3<sup>ème</sup>, **rend compte régulièrement des acquis scolaires** de chaque élève. Il constitue un **support de dialogue** avec les élèves et leurs familles.

Les espaces d'enseignement pourront être partagés à certains moments pour que les élèves puissent mieux s'approprier les lieux (accès à la salle de SVT, découverte du CDI, équipements sportifs,...) sans oublier les espaces collectifs du collège.

La salle des professeurs pourra être accessible aux enseignants du premier degré pour favoriser les rencontres et les échanges.

D'une façon plus générale, ces dispositifs et démarches prendront davantage de sens si les enseignants mutualisent leurs pratiques. Certains outils pourront s'inscrire dans la continuité. Des projets et des actions déployés à l'échelle du secteur du collège contribueront à tisser du lien entre les élèves mais aussi les enseignants et permettront d'optimiser le parcours de chacun tout au long du cycle, en cohérence avec les attendus des programmes.



# Pertinence et cohérence

## du programme d'actions

**Facteurs favorisant une meilleure cohérence et une meilleure coopération entre tous les membres de la communauté éducative :**

- **Prendre en compte les projets des écoles et du collège** sous la forme d'un volet identique (fiche « action ») identifiant les objectifs communs et les indicateurs pertinents d'évaluation avec une co-écriture pour renforcer la pertinence des actions proposées.
- **Instaurer un travail d'équipe 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés qui s'inscrit dans une dynamique commune pour :**
  - **Analyser les parcours des élèves**, réfléchir à des stratégies pédagogiques pertinentes mettant en lien les apprentissages des différentes disciplines et éviter de mettre en difficulté les élèves les plus fragiles en améliorant leur prise en charge.
  - Envisager des projets communs sur une thématique.
  - Mettre en œuvre les différents parcours (PEAC, PES, ...) tout en construisant l'harmonisation des pratiques.
  - Bâtir progressivement les connaissances, les compétences et la culture du socle commun et établir des repères de progressivité tout au long du cycle 3.
  - Favoriser l'accompagnement personnalisé, l'accompagnement éducatif.
  - Réfléchir à une stratégie adaptée pour que les élèves puissent évaluer leurs propres réussites.
  - Interroger le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers, échanger sur les outils utilisés (PPRE, PAI, PAP, ...) afin de les mettre en cohérence et de mieux les exploiter.
  - Permettre de mieux analyser les spécificités du public scolaire du bassin du collège et définir des priorités en associant les personnels des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (enseignants, CPE, infirmier, parents, ...).
- **Valoriser les actions du CEC**, notamment par l'utilisation des outils numériques, avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative (enseignants, élèves, parents, ...) et les diffuser sur le territoire.



## Des outils numériques pour favoriser la communication entre enseignants



**TRIBU** est un service qui permet à un groupe d'utilisateurs de partager un espace collaboratif sécurisé dédié à un projet.

Tribu permet à la communauté de partager des documents, des agendas, des tâches, des forums de discussion. Il offre la possibilité d'être libre de son organisation et permet de travailler en ligne.

<https://tribu.phm.education.gouv.fr>



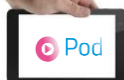
**TCHAP** est l'outil de messagerie instantanée de l'Etat français qui vient remplacer des applications comme Messenger ou WhatsApp. L'application vous permet de discuter et d'échanger des fichiers avec un collègue ou de participer à un échange collectif dans un « salon ». La phase d'expérimentation touche à sa fin et son déploiement débute à l'heure actuelle.

<https://www.tchap.gouv.fr/>



**Ma classe virtuelle** est une plateforme de webconférence avec laquelle on peut interagir en direct à l'aide d'un microphone, d'une caméra et d'un outil d'écriture. Ses fonctionnalités permettent ainsi de télécharger des documents, de co-produire et mutualiser, d'échanger et d'interagir, ...

<https://cvirtuelle.phm.education.gouv.fr/>



**POD** est la plateforme académique d'hébergement de vidéos qui permet à tous les personnels de l'académie de déposer des médias audios ou vidéos pour les afficher sur un autre site (ENT par exemple) et/ou les partager au sein d'une communauté (enseignants, parents, élèves, etc.)

<https://pod.ac-caen.fr/>



Avec **VIAEDUC**, les enseignants peuvent s'organiser en ligne, entre eux, pour construire leur réseau, échanger sur leurs pratiques, travailler et produire des ressources ensemble en toute liberté et en toute sécurité. Ce « réseau social » enseignant est proposé par le réseau CANOPE.

<https://www.viaeduc.fr/>



# Ce que les enseignants peuvent attendre du conseil école-collège

## **Une meilleure connaissance de la culture et des attentes de chacun :**

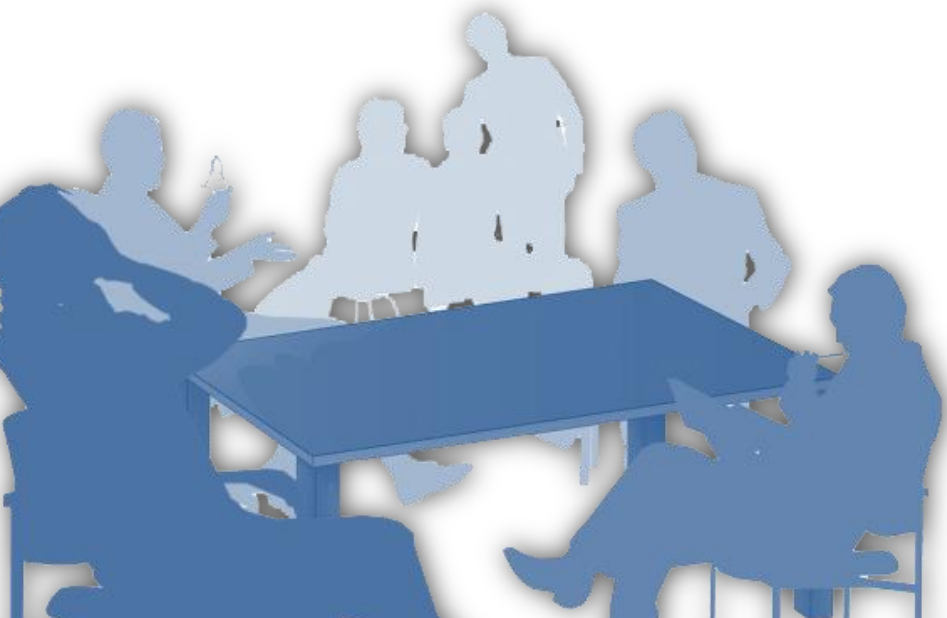
- Une meilleure identification des espaces de travail des acteurs du terrain.
- Des outils de communication qui recueillent l'adhésion des membres.
- Des modalités d'échanges qui favorisent la co-construction.

## **Une dynamique de projets communs :**

- Un regard croisé et une cohérence sur les contenus d'enseignement.
- Une harmonisation des pratiques pédagogiques.
- Des programmes d'actions évoluant dans le temps et ouverts à l'ensemble des disciplines.
- Des actions qui s'appuient sur un bilan et un diagnostic partagé, dont on peut mesurer la plus-value.
- Des outils d'évaluation qui s'inscrivent dans la continuité du cycle.

## **Un regard partagé sur le cycle, sur l'élève (sa place, son statut) :**

- Une réflexion et un regard croisé sur les élèves à besoins particuliers.
- Un bilan des travaux engagés dans le cadre du conseil de cycle 3 inter-degrés.
- Une meilleure prise en compte du parcours et du suivi de l'élève.





# Ressources

Vous retrouverez sur le portail départemental [Prim 14](#) :

- des exemples de fiches action élaborées sur certains secteurs de collège du Calvados,
- des exemples d'échanges et d'harmonisation des pratiques menés sur le département,
- et des ressources complémentaires.

The screenshot displays the 'Prim 14' website interface. At the top, there is a navigation bar with 'PRÉVISUALISATION' and 'Région académique CAEN NORMANDIE'. The main header includes 'Prim 14' and a search bar. Below this is a menu with categories like 'Maternelle', 'ASH', 'EAC', 'EPS', 'LVE', 'Sciences Technologie EDD', 'MDL', 'Numérique', 'Mathématiques', and 'Cycle 3'. The page content is titled 'Ressources Projet d'école' and 'Accueil > Cycle 3 > Des exemples de fiches actions'. The main section is 'Mutualisation Des exemples de fiches actions menées dans le Calvados', featuring a blue brushstroke graphic. There are three filter tabs: 'Mathématiques', 'Sciences', and 'LVE'. The 'Sciences' tab is active, showing a list of resources: 'De quoi se nourrit un rapace - Collège Castel (Argences)', 'Le sable de St Malo - Collège Castel (Argences)', 'Que font les animaux pour s'adapter à l'hiver ? - Réseau de Colombelles', 'La maquette de la maison écologique - Réseau de Colombelles', and 'Challenge Robocoop - Collège Guillemot (Mondeville)'. A right sidebar contains 'PUBLIÉ LE' (vendredi 24 mai 2019), 'AUTEUR(S)' (Administrateur), and 'MOTS-CLÉS' (Cycle 3, Toutes disciplines). At the bottom, there is a contact information for 'dsden14-cpdnum@ac-caen.fr'.